Municipalité de Normétal District d'Abitibi-Ouest Province de Québec

# Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, tenue au 59, 1<sup>re</sup> Rue, à la salle de l'hôtel de ville, le 8 août 2024 à 18 h 30

Sont présents : MM Ghislain Desbiens, maire

Nestor Dubé, conseiller # 1 Gérald Lamoureux, conseiller # 3 Steve Lamoureux, conseiller # 5

Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4

Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents: M. Patrice Morin, conseiller # 2

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

#### 1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 18 h 30.

Les membres du conseil ont reçu l'avis spécial de convocation. Il est mentionné également que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par le code municipal, aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de cette séance.

#### 2024.08.216 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée unanimement

#### 3. Administration

### 2024.08.217 3.1 Abroger la

3.1 <u>Abroger la résolution 2021.12.260 au point 9.1 Vente de terrain – Les Immeubles du Nord 2020 Inc.</u>

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021.12.260 pour la vente de terrain portant le numéro de lot 6 422 395 à « Les Immeubles du Nord 2020 Inc. » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a discuté par téléphone et par courriel avec M. Dany Rollin à quelques reprises pour faire avancer le dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Dany Rollin n'a pas donné de nouvelles, en date de ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal demande par la résolution 2024.06.142 un avis juridique dans le but d'abroger la résolution 2021.12.260;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Normétal peut abroger la résolution 2021.12.260, car aucun contrat ne fut signé entre les parties;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu

**DE PROCÉDER** à l'abrogation de la résolution 2021.12.260 pour mettre fin à la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 6 422 395 ;

**DE FAIRE** parvenir une copie de cette résolution à M. Dany Rollin par courriel et par courrier.

## 2024.08.218 4. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de clore la séance, il est 18 h 38.	
	Adoptée unanimement
Ghislain Desbiens, maire	Lyne Blanchet, greffière-trésorière